

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1866

Artikel: La Suisse a-t-elle besoin d'un chef? : On peut réformer le Conseil fédéral sans vouloir se jeter dans les bras d'un homme fort
Autor: Erard, Lucien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009797>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse a-t-elle besoin d'un chef?

On peut réformer le Conseil fédéral sans vouloir se jeter dans les bras d'un homme fort

Lucien Erard (16 avril 2010)

Curieux rapprochement dans *L'Hebdo* du 8 avril qui nous présente un général Guisan admirant Mussolini et Pétain, tenté par un renouveau national alors dans l'air du temps, rêvant peut-être d'être le Pétain de la Suisse sous la férule du nouvel ordre fasciste. Et page suivante, une lettre ouverte de Jacques Neiryck, conseiller national PDC vaudois, qui réclame pour notre pays rien moins qu'un Chef. Comment, devant les lamentations de Neiryck sur ce peuple qui ne veut pas de chef, ce pays qui n'est pas gouverné, ne pas penser à Gonzague de Reynold préconisant un Landamman comme chef du pays et qui écrivait *«point de défense nationale possible si (...) le pays est livré à la démocratie parlementaire, aux compromis et aux combinaisons de partis»*.

Qu'un politicien d'origine belge ne puisse imaginer un pays sans premier ministre, voire sans roi, peut se comprendre. Force est de constater cependant que la Suisse a survécu, bien qu'elle soit, selon lui, privée de gouvernement, les pouvoirs étant dilués *«entre une foultitude d'instances»*, au point qu'on ne sait plus qui est responsable de

quoi.

Il est vrai que la démocratie directe a un prix. Et le peuple suisse n'est pas prêt à y renoncer. Le prix, c'est précisément le renoncement à ce que souhaite Neiryck: un chef, un programme, une majorité qui décide seule, se passer de l'avis de ce peuple qui souvent refuse ce que le Conseil fédéral et le Parlement lui ont mijoté.

La réforme du gouvernement proposée par le Conseil fédéral, critiquée par Neiryck, est modeste (DP 1864). Elle pourrait être plus substantielle. Mais pour gouverner, l'exécutif, à l'avenir aussi, devra être capable de se mettre d'accord sur des compromis qui trouvent une majorité. Ils sont sept, qui reflètent les différents courants politiques du pays et de ses régions. C'est plus que suffisant pour décider souverainement ce que l'on doit faire ou ce que l'on veut proposer au Parlement. A eux sept, les conseillers fédéraux tranchent démocratiquement sur toutes les questions qu'ailleurs on soumet souvent à un seul homme, président aux Etats-Unis ou en France, premier ministre au Royaume-Uni ou en Italie par exemple. Reste que ces chefs d'Etat ou

de gouvernement ne décident pas seuls: ils disposent de ministres et de secrétaires d'Etat, de cabinets ministériels. Les décisions se préparent et se négocient entre administrations, ministres et leurs cabinets.

En Suisse, le Conseil fédéral joue le rôle de chef de l'Etat. Les conseillers fédéraux ont parallèlement la responsabilité de départements, mais de larges compétences sont déléguées aux offices fédéraux. Cette double tâche serait parfaitement supportable, vu la taille de notre pays, à condition pour le gouvernement de pouvoir se faire représenter devant le Parlement, ou au moins dans les commissions parlementaires, ainsi que dans des réunions internationales. D'où l'idée de nommer, pour ces tâches, comme dans la plupart des autres pays, des secrétaires d'Etat. Un secrétaire d'Etat est une personne de confiance du gouvernement, il est mandaté pour le traitement d'un problème, la négociation et les décisions nécessaires. Il tient ses compétences du Conseil fédéral qui le nomme, lui donne des instructions et décide des propositions qu'il lui soumet (DP 1860).